



AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT N° 901-19

AVIS est donné par le soussigné que le règlement n° 901-19 intitulé : *Règlement modifiant le règlement de zonage n° 901 de façon à modifier les articles 37, 98 et 1113* a été adopté par le conseil municipal lors de la séance ordinaire du 21 août 2018 et qu'il est entré en vigueur le 1^{er} octobre 2018, soit à la date de délivrance du certificat de conformité par la MRC de Roussillon.

Ce règlement est déposé au bureau du greffe à l'hôtel de ville, au 50, rue Sainte-Thérèse, Delson, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau.

Donné à Delson, ce 5 octobre 2018.

Antoine Banville
Directeur du Service des affaires juridiques et greffier